

CONSEIL MUNICIPAL N° 15

SEANCE DU 08 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le huit juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en son lieu habituel, sous la présidence de : Martine DUBAYLE-CALBANO, Maire.

Présents : Martine DUBAYLE-CALBANO, Jean-Pierre PERROCHAUD, Véronique ADELL, Renaud NICOLAS, Sophie SIMEONE, Florence CARDELL, Christine MATEO, Karine PERRIER, Pierre PONTFORT.

| | | |
|-----------------------|----------------------|---|
| Absent(s) excusé(s) : | Mélanie DESFERTILLES | a donné procuration à Martine DUBAYLE-CALBANO |
| | Marie RICHET | a donné procuration à Florence CARDELL |
| | Thierry SARRAN | a donné procuration à Christine MATEO |
| | Steve GALVAING | a donné procuration à Véronique ADELL |
| | Basile CASSEFIERES | |
| | Lionel PIRSOUL | |

Secrétaire de séance : Véronique ADELL

ORDRE DU JOUR

1- Extension du périmètre du SIVOM DU RPSCI

INFORMATION(S) et QUESTION(S) DIVERSE(S) :

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : approuvé à la majorité (1 abstention, Renaud NICOLAS)
Monsieur NICOLAS Renaud demande qu'on modifie le compte rendu de la séance précédente, sur les questions diverses.
Monsieur NICOLAS Renaud est contre la location de la salle Bosco par rapport aux matériels investis et aux décisions prises précédemment de ne plus louer cette salle et de la conserver pour son usage exclusif de salle d'art.
Monsieur PERROCHAUD précise que la décision avait été prise de ne plus louer la salle le soir.
Madame MATEO rappelle que Madame SIMEONE avait proposé le prêt de cette salle pour des séances de sophrologie.

Approbation de l'ordre du jour : approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : Extension du périmètre du SIVOM du RPSCI

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales,
Considérant le souhait de la commune de Villetelle d'adhérer au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Regroupement Pédagogique Scolaire et de la Crèche Intercommunal (SIVOM du RPSCI),
Considérant l'approbation de la délibération n° 2015/092 en date du 30 juin 2015 par le Conseil Syndical du SIVOM du RPSCI relatif à l'extension du périmètre du SIVOM du RPSCI à la Ville de Villetelle, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral, afin d'intégrer la gestion de l'école, des activités périscolaires et de la crèche implantées sur la commune de Villetelle,
Considérant qu'il est demandé à chaque commune membre du Syndicat de se prononcer sur cette décision,
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du SIVOM du RPSCI à la Ville de Villetelle, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral, afin d'intégrer la gestion de l'école, des activités périscolaires et de la crèche implantées sur la commune de Villetelle,
Où l'exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension du périmètre du SIVOM du RPSCI à la Ville de Villetelle.

INFORMATION(S) et QUESTIONS DIVERSE(S) :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

Présents : Martine DUBAYLE-CALBANO,

Jean-Pierre PERROCHAUD,

Véronique ADELL,

Renaud NICOLAS,

Sophie SIMEONE,

Florence CARDELL,

Christine MATEO,

Karine PERRIER,

Pierre PONTFORT.